

- 19- Programme PIIRL
- 20- Note de débit: erreur taxation
- 21- Ministère des ressources naturelles: poursuite des travaux en 2016
- 22- MENTION: Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble du conseil
- 23- MENTION: Dépôt registre de dons
- 24- MENTION: Dépôt de la liste des arrérages de taxes pour l'année 2014: 24 913,89\$ + 2015 au 30 novembre: total 97 958,59\$
- 25- Facture Simon Chassé: gravier chemin de la montagne 7 482,01\$
- 26- Dérogation mineure

27- **AFFAIRES NOUVELLES :**

a)

b)

28- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

29- **FERMETURE DE L 'ASSEMBLÉE.**



PENSÉE DU MOIS

"Si tu veux vivre heureux, voyage avec deux sacs. L'un pour donner, l'autre pour recevoir." (Goethe)

SYLVIE TREMBLAY, SEC.ADJ.

3. **15-223**

Lecture et adoption des procès-verbaux

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 novembre, et celle de l'assemblée extraordinaire tenu le 25 novembre, la secrétaire adjointe demande une dispense de lecture de celles-ci. Sur proposition de madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 2 et 25 novembre.

Pro-maire

Sec. trés. adj.

4. **15-224**

Acceptation des comptes

Après la lecture des comptes du mois, sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron appuyé à l'unanimité, les comptes au montant de 65 464,81\$ sont acceptés.

Pro-maire

Sec. trés. adj.

5.

Correspondance

6. **15-225**

Entreprises Forestières Michaud

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé à l'unanimité par le conseil de payer la facture au montant de 8 881,82\$ pour travaux de déboisement sur la servitude lot 64 rang 9. La facture est payée avec le surplus accumulé non affecté.

Pro-maire

Sec. trés. adj.

7. **15-226** **Transport Rock Gagné**
Sur proposition de monsieur Michaël Langlois, appuyé à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de payer la facture au montant de 20 115,69\$ pour travaux effectués aux abords du rang 9. La facture est payée avec le surplus accumulé non affecté.

Pro-maire

Sec. très. adj.

8. **15-227** **L'As du camion 2000**
Sur proposition de madame Madeleine Perreault appuyée à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de payer la facture au montant de 7 693,32\$ pour réparation du différentiel de la charrue. Un retour au montant de 1 589,90\$ sera appliqué sur la facture.

Pro-maire

Sec. très.adj.

9. **15-228** **Mallette**
Sur proposition de madame Patricia Lavoie, appuyée à l'unanimité, le conseil accepte de payer la facture au montant de 2 523,70\$ pour services professionnels TECQ 2010-2013

Pro-maire

Sec. très.adj.

10. **15-229** **MRC de la Mitis**
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise de payer la facture 2 600,36\$, équilibre du rôle et mise à jour

Pro-maire

Sec. très. adj.

11. **15-230** **MRC de la Mitis**
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise à payer la facture au montant de 12 004,90\$ pour honoraires projet rang 9 et 10.

Pro-maire

Sec. très. adj.

12. **15-231** **Centraide Bas St-Laurent**
Sur proposition de monsieur Michaël Langlois, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de faire un don de 50\$ suite à une demande.

Pro-maire

Sec. très. adj.

13. **15-232** **Stage premiers secours**
Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise madame Nancy Deschênes à venir donner une formation premiers secours d'une durée de une journée pour son stage de l'université dans nos locaux de la municipalité gratuitement au printemps 2016.

Pro-maire

Sec. très. adj.

14. **15-233** **Avis de motion**
Avis de motion est donné par monsieur Michaël Langlois afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, l'adoption d'un règlement régissant le taux de taxation, année 2016.

Pro-maire

Sec. très. adj.

15. **15-234** **Calendrier 2016**

Considérant l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

Considérant l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ces motifs et autres, sur proposition de madame Patricia Lavoie, appuyée à l'unanimité des conseillers que la municipalité de La Rédemption adopte le calendrier suivant:

**RENCONTRE DE TRAVAIL + SÉANCE
2016**

TRAVAIL (MARDI)	CONSEIL (LUNDI)
12 JANVIER	18 JANVIER, 20H00
26 JANVIER	1 FÉVRIER, 20H00
1 MARS	7 MARS, 20H00
29 MARS	4 AVRIL, 20H00
26 AVRIL	2 MAI, 20H00
31 MAI	6 JUIN, 20H00
28 JUIN	4 JUILLET, 20H00
26 JUILLET	1 AOÛT, 20H00
6 SEPTEMBRE	12 SEPTEMBRE, 20H00
27 SEPTEMBRE	3 OCTOBRE, 20H00
1 NOVEMBRE	7 NOVEMBRE, 20H00
29 NOVEMBRE	5 DÉCEMBRE, 20H00

Pro-maire

Sec. très. adj.

16. 15-235 Municipalité Ste-Jeanne-D'Arc, service de lecture eau potable

Sur proposition de monsieur Michaël Langlois, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la signature d'une entente de service entre la municipalité de La Rédemption et celle de Sainte-Jeanne D'Arc pour les services de l'opérateur en eau potable. Dans cette entente le montant forfaitaire pour les lectures bimensuelles et sur appel est de 50\$ pour chaque acte. Le taux horaire lors de l'entretien ou tout autre tâche nécessitant la présence de l'opérateur est de 40\$ de l'heure. Et ce selon la demande de la municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc.

Pro-maire

Sec. très. adj.

17. 15-236 Demande Ste-Jeanne-D'Ar (niveleuse)

Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption demande à la municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc si la seconde niveleuse achetée pour les pièces est à vendre et à quel prix.

Pro-maire

Sec. très. adj.

18. 15-237 Salle Âge D'Or

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption demande le prêt du local du club des 50 ans et plus pour le souper communautaire du 12 décembre 2015.

Pro-maire

Sec. très. adj.

19. 15-238 Programme PIIRL

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Redressement (des infrastructures routières locales RILL);
ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption désire présenter une demande d'aide financière au ministère de Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Patricia Lavoie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL

Pro-maire

Sec. très. adj.

20. 15-239

Note de débit

Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption affecte au matricule 7466-63-6035 le crédit de droit de mutation au montant de 600\$.

Pro-maire

Sec. très. adj.

21. 15-240

Ministère des ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption a résolu (résolution no :15-38) de construire un chemin public à la montagne Saint-Pierre pour le bénéfice de sa communauté sur le lot 64 rang IX Massé, d'une longueur de 1,78 km et un tronçon de chemin additionnel localisé en forêt publique mesurant 575 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu du MFFP en 2015 un permis d'intervention (numéro 3017546) autorisant la construction du chemin de 575 mètres et la pose d'un ponceau de 2700 mm par 12 mètres sur le tronçon public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme de *Restauration des traverses de cours d'eau* (Projet 15-01-012-011) permettant de couvrir les frais d'achat et du transport du ponceau de 2700 mm;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a complété la pose de ce ponceau de même que la construction des approches de 20 mètres de chaque côté de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la construction du chemin de 575 mètres n'a pu être complétée en raison des pluies d'automne;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Patricia Lavoie, appuyée à l'unanimité par le conseil, et résolu que la municipalité de La Rédemption:

S'engage à demander au MFFP un nouveau permis d'intervention pour la saison 2016 autorisant la poursuite des travaux de construction du chemin sur le tronçon de tenure publique;

S'engage auprès du MFFP à compléter les travaux de construction du chemin d'accès à la montagne Saint-Pierre au cours de la saison 2016 en conformité avec les normes reconnues.

Pro-maire

Sec. très. adj.

MENTION

22. *Mention: Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble du conseil*

23. *Mention: Dépôt du registre de dons*

La directrice générale dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2015 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de La Rédemption. Aucun don ou autres avantages n'ont été reçus par les élus depuis l'adoption.

24. *Mention: Dépôt de la liste des arrérages de taxes*

Pour l'année 2014: 24 913,89\$ + 2015 au 30 novembre: total 97 958,59\$

25. 15-241

Facture Simon Chassé

Sur proposition de monsieur Michaël Langlois, appuyé à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de payer la facture numéro 847364 au montant de 7 482,01\$ pour voyages de gravier et de pierre pour les travaux du chemin de la montagne en septembre, octobre 2015. La facture est payée avec le surplus accumulé non affecté.

Pro-maire

Sec. très. adj.

26. 15-242

Dérogation mineure

Concernant le matricule 7266 69 6595, sur proposition de madame Patricia Lavoie, appuyée à l'unanimité, le conseil est favorable à la demande à condition que la recommandation du CCU soit favorable, sinon la résolution sera abolie.

Pro-maire

Sec. très.adj

27. AFFAIRES NOUVELLES:

a)

b)

28.

Période de questions

29. 15-243

Fermeture de l'assemblée

Après la période de questions, il est proposé par monsieur Michaël Langlois, résolu à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 20 heures 35 minutes.

**Jean-Yves Deschênes,
Pro-maire**

**Sylvie Tremblay,
Sec. très. adj.**

